



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Relations culturelles

Question écrite n° 4350

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'importance des missions que remplissent les agents de l'Etat, relevant de son ministère, à l'étranger dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de la culture. Il souhaite connaître : la liste des établissements et services de l'Etat, des établissements publics de l'Etat, d'autres collectivités publiques, ou de toutes autres personnes de droit public ou privé qui, dans ces domaines, utilisent des personnels, titulaires ou non, des fonctions publiques ; la ventilation de ces personnels selon leur statut et selon leur position statutaire.

Texte de la réponse

Les missions remplies par les agents de l'Etat à l'étranger dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche sont de plusieurs sortes. I. - Les missions remplies par les personnels de direction et de recherche dans les cinq écoles françaises à l'étranger l'école française de Rome, l'école française d'Athènes, l'école française d'Extrême-Orient, l'Institut français d'archéologie du Caire et la Casa Velasquez à Madrid. Ces cinq établissements emploient environ 158 personnels français permanents. II. - Les missions remplies par les grands organismes de recherche qui ont des implantations à l'étranger. Le CNRS a 9 bureaux et antennes à l'étranger - Bruxelles (Union européenne), Tokyo, Washington, Bonn, Londres, Moscou, Tunis, Barcelone, Berne -. L'ensemble de ces bureaux et antennes comptent 21 personnels permanents expatriés. L'Institut Pasteur a 24 implantations dans le monde (Maghreb, Afrique, Asie, Amérique du Sud, Proche et Moyen-Orient) et emploie 65 personnels métropolitains expatriés. III. - Les chercheurs permanents des organismes de recherche pour le développement - CIRAD et ORSTOM - dont la vocation est d'être implantés à l'étranger pour contribuer à la mise en valeur et au progrès économique et social des pays en développement. Le CIRAD emploie 436 cadres et chercheurs expatriés en Afrique, océan Indien, Amérique latine, Asie, Océanie, non compris les stagiaires, les allocataires de recherche, les volontaires du service national, les volontaires à l'aide technique et les agents mis à disposition du CIRAD. L'ORSTOM emploie 461 personnels expatriés dont 328 chercheurs, 117 ingénieurs techniciens et 16 administratifs.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4350

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2168

Réponse publiée le : 20 juin 1994, page 3146